

[Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap – Année scolaire 2023-2024](#) [1]

Circulaire du 8 juin 2023

Bulletin officiel du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, n° 23 du 8 juin 2023
En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée, des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau académique, inter-académique ou national. Pour l'année scolaire 2023-2024, trois grands axes ont été retenus : prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves, travailler en équipe et avec les partenaires, se former dans un contexte professionnel spécifique. Les candidatures doivent être envoyées avant le 30 juin 2023 à l'adresse fonctionnelle suivante : dgesco-ecole-inclusive@education.gouv.fr [2].

[En savoir plus \(education.gouv.fr\)](#) [3]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/modules-de-formation-d%E2%80%99initiative-nationale-dans-le-domaine-de-l%E2%80%99adaptation-scolaire-et-de>

[2] <mailto:dgesco-ecole-inclusive@education.gouv.fr>

[3] <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo23/MENE2314409C>